



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération n°2026-15 : Lecture de la charte de l' élu local

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le lundi 16 mars 2026, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19
Présents :	M. Bernard GLEIZE, M. Pascal NAWROCKI, Mme Dominique DUMAS, M. Alain SCHMITT, Mme Geneviève SHATER, M. Nicolas RICHARD, M. Guy HALGAND, M. Christian CHARREIRE, M. Jean-Christophe BRUNEAU, M. Sylvère GUILLARD, Mme Stéphanie DE BARROS, Mme Marianne PERDRIJAT, Mme Hélène MORONVALLE, Mme Elodie CHARREIRE, Mme Laura BARCON BENSIMON, M. Patrick TOLVY, Mme Isabeau DE CHALLEMAISON, Mme Sara TESSIER		
Représentés :	M. Vincent PAIN donne pouvoir à Alain SCHMITT,		
Absents :			
Secrétaire :	Mme Dominique Dumas		

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue par le Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions en vigueur, un exemplaire de cette charte ainsi que des dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux conditions d'exercice du mandat local est remis à chaque conseiller municipal.

Le Conseil municipal, **après en avoir pris connaissance**,

Article unique : prend acte de la lecture de la charte de l' élu local et de la remise d'un exemplaire à chaque conseiller municipal.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20260320-2026-15-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026